

INFORMATION DU MAIRE sur la démission de Mme Sophie HERAUD de son mandat d'élue municipale

1. Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil municipal, avec 16 pour et 1 abstention

- APPROUVE la modification de l'article 4° comme suit :
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 15 000.00€ HT
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération remplace la délibération n° 21010 du 8 février 2021.

3. Subventions et avantages en natures à des tiers (fonctionnement)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2022 :

Association	Objet / Note subvention	montant subvention attribuée	Avantage en nature	Elu(s) intéressé.s à l'affaire = ne participe pas au débat et au vote	Nombre votants	Pour	Contre	Abs tention
UNC AFN		400,00 €	mise à disposition salle AG	JL DUCOUT +PERAU	15	15	0	0
Fanfare de Montournais	Animation commémorations de St Mesmin	80,00 €		-	17	17	0	0
Festi'Music		500,00 €	Local Gare	-				
Festi'Music	Conditionné à l'évolution sanitaire	1 300,00 €		J. PARREAU	16	16	0	0
Gymnastique volontaire		400,00 €	mise à disposition salle	-	17	17	0	0
PBFC (Foot)		2 000,00 €	Terrains & Vestiaires stade municipal	E. ROUGER + FX LEBLOND + A BITEAU	14	14	0	0
SMMTT (Tennis de table)		600,00 €	mise à disposition salle	-	17	17	0	0
A.PEL Etre et Devenir	séances Piscine (montant limité à) Réglé sur présentation de factures	1 200,00 €		C. CHAUVET A BITEAU JB DUJOUR	14	14	0	0
A.PEL Etre et Devenir	Activités pédagogiques soit 10 €/enfant	1 220,00 €		C. CHAUVET A BITEAU JB DUJOUR	14	14	0	0
APE Les Petits Minois	Activités pédagogiques soit 10 €/enfant	550,00 €		C. BELAUD	16	16	0	0
APE Les Petits Minois	Voyage et sorties soit 10 €/enfant/jour	1 100,00 €		C. BELAUD	16	16	0	0
Famille Rurales	Animations	1 200,00 €	Dynamique jeunesse	E. ROUGER + C CHAUVET + S DIGUET + FX LEBLOND + C BITEAU + A BITEAU	10	10	0	0
Famille Rurales	Rémunération animatrice jeunesse	5 600,00 €	Dynamique jeunesse et relais jeunes	E. ROUGER + C CHAUVET + S DIGUET + FX LEBLOND + C BITEAU + A BITEAU	10	10	0	0
Les petites canailles	un point financier sera fait aux 2/3 année pour voir si le versement doit être total	22 955,60 €	mise à disposition salle	C CHAUVET + JB DUJOUR	15	15	0	0

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

4. Subvention d'équipement pour l'aide à l'installation de la MAM « Mesmi'Chou »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle suivante
 - o objet : pour l'achat d'équipement (matériel de puériculture, jeux...) ;
 - o montant de subvention : 300 €
 - o paiement, sur présentation
 - de factures correspondant à l'objet, d'un montant supérieur au montant de subvention
 - Autorisation d'ouverture délivrée par la PMI,
 - Agrément PMI de chaque assistante maternelle.
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

5. Association « Les Petites Canailles » : convention financière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE Le projet de convention financière avec les Petites Canailles
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Association « Familles Rurales » : échéancier versements subvention 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE la proposition de versement en 3 fois aux dates suivantes :
 - o Après le vote du budget : 50 %
 - o Au 15/09 : 25 %
 - o Au 15/11 : solde après avoir examiné les comptes de l'association que cette dernière devra envoyer dès que possible en sollicitant le versement du solde de la subvention
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Restaurant scolaire : tarifs 2021/2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE la modification de la délibération n°21053 relative aux tarifs du restaurant scolaire 2021/2022 du 21 juin 2021 comme suit :

Retenu	Tarifs 2021/2022
Repas enfant	4,05 €
Repas exceptionnel	5,10 €
Repas adulte	6,60 €
Repas bénévoles pedibus	2,50 €
Repas absence non communiquée	8,00 €

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°21053 du 21 juin 2021

8. Budget principal : budget primitif 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE le budget primitif présenté en suivant :
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement arrêté à 1 936 846.27€
 - o Par chapitre et opération pour la section d'investissement arrêté à 1 040 269.00€

FONCTIONNEMENT	BP 2022
Fonctionnement - Dépenses	1 936 846,27 €
011- Charges à caractère général	567 475,02 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	332 482,00 €
014- Atténuations de produits	1 500,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	46 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	778 239,25 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	168 150,00 €
66 - Charges financières	18 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €
Fonctionnement - Recettes	1 936 846,27 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	733 008,14 €
013 - Atténuation des charges	900,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	86 258,00 €
73 - Impôts et taxes	739 122,13 €
74 - Dotations, subventions et participations	343 658,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	13 900,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	10 000,00 €

INVESTISSEMENT	BP 2022 (RAR + ND)
Investissement - Dépenses	1 040 269,00 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	17 218,06 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	129 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	55 900,00 €
2031-Frais d'étude	53 400,00 €
2051-Concessions et droits similaires	2 500,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	85 021,00 €
80 - Voies et réseaux	85 021,00 €
21 - Immobilisations corporelles	476 211,48 €
64 - Achat terrains	2 000,00 €
79 - Bâtiments divers	134 045,15 €
80 -Voies et réseaux	119 994,16 €
84 - Salle Omnisports	12 000,00 €
87- Ecole publique	26 579,77 €
100 - Bâtiment Accueil Enfance	39 000,00 €
101 - Restaurant scolaire	15 500,00 €
102- Mairie	53 332,40 €
103-Terrain intergénérationnel	59 500,00 €
114- Salle du parc	0,00 €
113- Travaux église	6 700,00 €
115-Cimetière	7 560,00 €
23-Immobilisations en cours	35 518,46 €
110- Relais Jeunes	35 518,46 €
27-Autres immobilisations financières	180 900,00 €
Investissement - Recettes	1 040 269,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 674,68 €
021- Virement de la section de fonctionnement	778 239,25 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 500,00 €
041-Opérations patrimoniales	17 218,06 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	80 192,16 €
13- Subventions d'investissement	137 444,85 €
16-Emprunts et dettes assimilées	0,00 €

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Budget annexe : budget activités commerciales 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE le budget primitif présenté en suivant :
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement arrêté à 17 141.65€
 - o Par chapitre et opération pour la section d'investissement arrêté à 9 747.88€

FONCTIONNEMENT	BP 2022
Fonctionnement - Recettes	17 141,65 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 739,77 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 901,88 €
75- Autres produits de gestion courante	12 500,00 €
Fonctionnement - Dépenses	17 141,65 €
011- Charges à caractère général	2 234,77 €
023 - Virement à la section d'investissement	5 300,00 €
65-Autre charges de gestion	4 015,00 €
66 - Charges financières	1 200,00 €
67 - Charges exceptionnelles	4 391,88 €

INVESTISSEMENT	BP 2022
Investissement - Recettes	9 747,88 €
021 - Virement de la section fonctionnement	5 300,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 447,88 €
Investissement - Dépenses	9 747,88 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 447,88 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 300,00 €

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Budget annexe : budget lotissement l'Augoire 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE le budget primitif
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement arrêté à 391 860.00€
 - o Par chapitre et opération pour la section d'investissement arrêté à 404 720.00€

Présenté en suivant :

FONCTIONNEMENT	BP 2022
Fonctionnement - Dépenses	391 860 .00 €
011- Charges à caractère général	379 000.00 €
042 - Opérations d'ordre	12 860.00 €
Fonctionnement - Recettes	391 860.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	391 860.00 €

INVESTISSEMENT	BP 2022
----------------	---------

Investissement - Dépenses	404 720.00 €
001- Solde d'exécution	12 860.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	391 860.00 €
Investissement - Recettes	404 720.00 €
040 - Opérations d'ordre	12 860.00 €
16-Emprunts et dettes assimilées	391 860.00 €

- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Labellisation du sentier des Etangs -Pouzauges

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE la labélisation du sentier « Les étangs »
- APPROUVE l'inscription des chemins ruraux au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et des Randonnées)
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

12. Négociation foncière : convention de mandat CCPP

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des votants

- APPROUVE la convention de mandat « Opération pour compte de tiers » dans le cadre de la négociation foncière sur le territoire intercommunal
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Madame la Maire lève la séance à 22h05

Vendredi 15 mars 2022

Pour affichage sur le panneau municipal



Anne ROY
Maire

Le procès-verbal sera consultable en ligne après son approbation. Les délibérations seront consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal. Merci de prendre rendez-vous.